

Compte rendu de la réunion de quartier n° 7 du 06/03/2024

(Cap Castel, Restanques, Coup du Château, Pasteur)

21 personnes présentes.

- **Divers points soulevés lors de la réunion du 05/04/2023.**

La FIBRE, la réponse avait été déjà apportée et débattue idem que pour les odeurs de la STEP ou du ralentisseur.

- **Demandes des Riverains :**

A partir de l'information de la fermeture d'une classe scolaire le sujet du PLU a été évoqué pour la construction des deux lotissements prévus. Le point a aussi été fait sur l'arrivée du pôle santé dépendant de la fin du PLU. Celui-ci devrait voir la fin en juin 2024 et tous les projets devraient voir le jour dès 2025.

Il a été question aussi du problème de la sécheresse qui pèse sur notre territoire. Abeilhan est toujours en alerte « Renforcé » qui impose aux particuliers de ne plus laver leurs voitures à leur domicile mais uniquement chez les professionnels. D'autres interdictions sont imposées. Vous les trouverez sur le site internet de la Mairie avec le nouvel arrêté préfectoral du 29/02/2024.

Un point a été aussi fait sur le nouveau château d'eau ainsi que les aires de jeux pour enfants. Vous retrouverez ces points développés plus bas.

Il est demandé l'élagage des arbres de la rue Joachim du Bellay dont les feuilles mortes gênent sur le trottoir et aussi chemin de Pouzac. L'équipe de nettoyage de la mairie doit y passer bientôt, c'était déjà dans leur planning. Quant à l'élagage, l'équipe des Avant-Monts est à pied d'œuvre dans le village et passera aussi bientôt. Nous avons bien vérifié, c'est dans leurs travaux à effectuer.

- **Informations Municipales :**

Institution du Conseil Municipal des Jeunes :

10 Jeunes des Classes de CM1 et CM2 ont dernièrement été élus par leurs camarades pour constituer le CMJ.

3 d'entre eux ont ensuite été élus pour représenter le CMJ au Conseil Municipal des Adultes.

Leur première intervention a eu lieu lors de la cérémonie du 11 novembre

Extinction Eclairage Public :

M. le Maire précise que cette mesure inévitable devrait faire économiser plus de 20.000€ par an. A ce titre il indique les diverses consommations du 1^{er} tr 2023.

Gaz : Conso 1^{er} tr 2022 60981 KW/h pour 3337 €

Conso 1^{er} tr 2023 60409 KW/h (-14%) pour 13341€ (+300%)

Elec :	Conso 1 ^{er} tr 2022	53379 Kw/h	pour	9648 €
	Conso 1er tr 2023	24950 KW/h (-64%)	pour	13736€ (+43%)

COMPTES FINANCIERS DE LA COMMUNE :

M. Le Maire informe que, grâce au travail de l'équipe municipale, les comptes administratifs ont fait encore ressortir plus de 200.000€ d'excédent pour l'année 2022 et toujours sans augmentation des taxes locales. De plus cette année a été particulièrement remarquable car elle a vu plus de 690.000€ investis dans le village

Le compte administratif 2023 qui doit être validé au prochain conseil municipal, va être sur la même lignée : excédent annuel 198278 €, excédent global 623584€ pour des dépenses d'investissement de 423543 €

La CCAM va augmenter son fond de concours de 50000 à 75000€ que nous n'affecterons pas à nos prochains investissements sur les deux dernières années du mandat.

SICTOM :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les nouvelles augmentations de tarif, les nouvelles consignes de tri et les accès contrôlés des déchèteries :

La cour des comptes nous a demandé d'uniformiser les taux de la TOM sur le territoire du SICTOM. En effet, il intervient sur trois AGGLO qui appliquent chacune des taux différents. Légalement c'est interdit, une régie doit avoir un taux identique sur son territoire pour une question d'équité entre les contribuables. L'AGGLO d'Agde est à 15,50% environ, l'AGGLO de Béziers et la CCAM sont environ à 14,08%. Nous avons pourtant demandé au SICTOM de baisser l'AGGLO d'Agde plutôt que d'augmenter les autres. Le problème est que cette dernière représente 80% des recettes du SICTOM. Baisser son taux serait un trop gros manque à gagner qu'il faudrait combler d'une manière ou d'une autre. A la CCAM nous avons donc voté l'augmentation mais sur 3 ans.

En ce qui concerne le contrôle d'accès aux déchèteries, M. le Maire rappelle que le SICTOM a vocation de récupérer avant tout les OM des habitants privés et non des entreprises. Elle le faisait bien volontiers jusqu'à présent moyennant une Taxe Additionnelle dans la mesure où la plupart des entreprises ne payent pas de TOM. Cette TA était facturée sur le bon vouloir des entreprises à se faire connaître des services du SICTOM. Bien entendu ils n'étaient pas nombreux d'où la mise en place de ce contrôle d'accès.

Nouveau au service des Abeilhanais :

Trois Food-trucks sont désormais installés devant la Mairie. Le Vendredi, le J-BURGER qui vous propose toute une gamme de Burger. Le Samedi Pizza del Tony qui vous propose ses pizzas au feu de bois.

Ecole de musique intercommunale :

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal a décidé de sortir de l'Ecole. Déjà deux communes sur huit l'ont déjà quittée. Si la qualité de l'enseignement n'est pas remise en cause, de multiples dysfonctionnements et un manque de considération des communes membres ont fait que le conseil municipal a analysé dernièrement le bien fondé de notre adhésion et a jugé qu'il valait mieux quitter l'école.

Un point sur les activités associatives :

Une mise au point par la création d'une charte pour l'utilisation des salles prêtées au foyer rural devient primordiale. En effet, beaucoup trop de débordements pénalisant la commune sont à déplorer. Le Foyer Rural, très dynamique, a vu ses activités et le nombre d'adhérents grossir de manière importante. Si l'on ne peut que se réjouir de ce succès, nos moyens matériels, humains et financiers ont tout de même des limites. Il est donc important aujourd'hui d'établir un règlement pour encadrer le fonctionnement des activités pour le bien de tous.

Une information d'interventions des services de l'état sur la cabanisation :

En début de semaine la DREAL avec la gendarmerie et les élus sont intervenus sur deux points noirs sur le territoire portant atteinte à l'environnement et à une cabanisation en milieu naturel et protégé. Même si les enquêtes sont longues et discrètes, les interventions sont musclées. Résultat des courses, 2 propriétaires sont mis en demeure de remettre les lieux en l'état d'origine, de stopper leurs activités polluantes dans les 3 mois sans quoi une décision de justice sera rendue.

Projets à venir :

- M. Le Maire apporte quelques précisions sur l'avancement du château d'eau. Tout est en bonne voie. Une réunion technique a eu lieu pour caler le démarrage des travaux sur l'année 2024.
- Du coup, comme il viendra en lieu et place de l'aire de jeu existante, nous allons procéder à la rénovation des nos aires de jeux pour enfants. Nicolas Ghorra en explique les grandes lignes.
- M. Le Maire rappelle que la commune adhère à un nouveau service de communication aux abeillhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, c'est l'équivalent, en mieux, de l'application ILLIWAP. En plus vous pouvez vous abonner à un service d'alerte que vous trouverez sur le site internet.
- M. le Maire informe l'assemblée que le PLU a été adopté par le CM ainsi que par CCAM qui a la compétence. S'ensuivra l'envoi aux PPA qui doivent donner leur avis dans les trois mois. Ce sera le tour de l'enquête publique qui durera 1 mois avant validation définitive de notre PLU.
- M. le Maire rappelle que des jardins partagés derrière la cave coopérative sont encore disponibles. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.

Dates à retenir :

9 Mars : Repas dansant du Foyer Rural à la bergerie, Atelier de Poterie pour les enfants à Magalas

10 Mars : Vide Grenier des quartiers cap castel, coup du château, Restanques, bd Pasteur

12 Mars : APIBUS Atelier pour les aidants

15, 16, 17 Mars : 1^{er} Festival du Théâtre d'Abeilh'en Arts.

La Semaine du 18 mars : La semaine de la petite enfance de la CCAM . Info au 06.76.95.44.61

LE 24 Mars : Loto du Comité des Fêtes